



## lettre amende suite a un Vol etalage en allemagne

Par **guillaume proics**, le **13/10/2010 à 02:32**

Bonjour ;

Je suis desenparé depuis un petit moment j'ai reçu une lettre d'un tribunal allemand et je souhaite obtenir vos conseils quant a la suite a donner a cette affaire

Je me suis rendu a treves en allemagne au mois d'aout avec ma soeur. J'ai volé dans un petit magasin a savoir un schlecker , j'ai mis un article dans le sac a main de ma soeur et j'en ai caché un sur moi.Nous avons été auditionné par la police et hier j'ai reçu une lettre du tribunal de treves m'informant que moi et ma soeur devons payés chacun une amende de 365.50 par personne. Dans l'extrait de jugement il est indiqué que nous avons volé trois vetements : un chez zara et un chez hilfinger .C est totalement faux c 'était des vetements personnels , que nous avons achetés mais comme nous n'avions pas de facture la police les a saisis.Voici deja une injustice car ces vetements n'ont pas été volé . deplus ma soeur n'a rien volé c est moi meme qui est volé mais elle a reçu l'amende.Pouvez vous me dire que dois je faire? Dans les cas en tant qu'étudiant nous ne sommes pas du tout en mesure de payer une telle amende . Je vous remercie pour votre réponse . Cordialement

Par **Rose1806**, le **24/05/2019 à 13:41**

Bonjour,

Je souhaite avoir vos conseils, en espérant qu'il y ai encore quelqu'un sur ce forum..

il m'est arrivé quelque chose de similaire, avec ma maman nous avons volé des habits dans un magasin en Allemagne, deux vigiles nous ont stoppé et ont demandé à une dame de nous surveiller pendant qu'on rendait ce qu'on avait pris. Ensuite ils nous ont dit de payer une amende au magasin, en carte ou en espèce, 100€ chacune, nous avons eu une facture. Puis ensuite ils nous ont demandé si on avait déjà volé dans ce magasin, et étant tellement mal à l'aise et en plein regret, nous avons avoué que oui. Nous avons donc payer une facture pour rembourser ce qu'on avait déjà pris. La police allemande est venue, a pris des notes de tout, et nous ont accompagné à la voiture pour vérifier qu'il n'y avait rien dans le coffre. Ils ont pris notre identité, adresse, et nous ont dit qu'on aurait une lettre à la maison, et qu'on avait plus le droit de revenir dans ce magasin.

Voilà la lettre reçue, avait un genre de questionnaire à remplir, « oui » ou « non ». Sur une des pages il est écrit quelque chose comme si nous allions passer au tribunal. Cela nous fait très peur..

Nous avons tout rendu, tout avouer, et surtout tout payer de suite. Nous regrettons

énormément ce délit..

Que faut il répondre au questionnaire ? Car nous sommes obligés de l'envoyer dans les deux semaines..

Allons nous obligatoirement passer au tribunal ?

Merci d'avance pour vos réponses ou conseils, nous sommes complètement désemparée..

Par **janus2fr**, le **24/05/2019 à 13:50**

Bonjour,

Ce forum étant consacré au droit français, il n'est pas évident que vous obteniez des réponses sur le droit allemand...